

Enseignement supérieur – Études en médecine et en dentisterie

## 15,47 % de réussite à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie

**547 lauréats et lauréates ont été proclamés au terme de la délibération de l'épreuve de ce 10 juillet, soit un taux de réussite de 15,47 %.**

**Pour les autres, la seconde épreuve aura lieu le mercredi 4 septembre 2019.**

3 535 personnes ont fait l'objet de la délibération du Jury de l'examen d'entrée.

Environ 20 % présentait une nouvelle fois l'examen après l'avoir déjà passé en 2017 ou en 2018, deux tiers étaient des candidates, et un peu plus d'un tiers venait de l'étranger pour l'occasion (les « non-résidents »).

Les compétences étaient évaluées dans 4 matières formant la partie scientifique (chimie, biologie, physique, mathématiques), et dans 4 matières formant la partie relative à la communication et à l'analyse critique de l'information (raisonnement, communication, éthique, empathie).

### Taux de réussite de 15,47 %

Après délibération, 547 candidats et candidates ont été proclamés lauréats par le Jury, soit un taux de 15,47 %. Il leur fallait obtenir une moyenne d'au moins 10/20 pour chacune des 2 parties ainsi qu'un minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières.

109 d'entre eux sont des « non-résidents », soit 20 % des lauréats. Leur nombre étant inférieur à 30 % des réussites, il n'a pas été nécessaire de procéder au classement prévu par la législation pour les départager le cas échéant.

*« Le taux de réussite est légèrement inférieur à ceux des éditions de 2017 et 2018 où il avoisinait les 18 et 20 %. On constate d'autres tendances proches de celles des années précédentes : les résultats sont nettement meilleurs pour les candidats médecins que pour les candidats dentistes, tout comme ils sont aussi meilleurs pour les candidats résidents en Belgique par rapport à ceux venant de l'étranger. On observe aussi que la deuxième partie de l'épreuve relative à la communication et à l'analyse critique de l'information est en moyenne mieux réussie que la première (matières scientifiques) », commente Julien Nicaise, Administrateur de l'ARES.*

### Résultats individuels et accès aux copies d'examen

Les candidats et candidates peuvent à présent prendre connaissance de leurs résultats individuels via leur compte en ligne. Les lauréats et les lauréates peuvent y télécharger l'attestation de réussite qui leur permettra de finaliser leur inscription dans leur université.

Nouveauté à partir de cette année, les candidats et candidates pourront également consulter en ligne la copie de leur examen à partir du dimanche 21 juillet. Ils ne doivent donc plus se déplacer ni attendre plusieurs jours pour l'obtenir.

## Seconde épreuve le mercredi 4 septembre 2019

« Il faudra attendre les résultats de l'épreuve de septembre prochain pour pouvoir tirer des conclusions mais on constate pour juillet 2019 un nombre de lauréats non-résidents encore plus élevé que précédemment puisqu'ils ont franchi la barre des 100 lauréats cette fois, illustration de la très grande attractivité de l'enseignement supérieur belge francophone en général, et pour les domaines médical et paramédical en particulier. Illustration aussi qu'une part conséquente des futurs médecins et dentistes que nous formons dans nos universités retourneront dans leur pays d'origine une fois diplômés. À noter également, une diminution du nombre de lauréats en dentisterie par rapport aux éditions de 2017 et 2018 avec seulement 39 réussites cette fois. Enfin, on observe un résultat moyen légèrement plus favorable pour les candidats masculins par rapport aux candidates féminines, mais cette différence entre les deux est relativement faible et peut être induite par le seul fait des hétérogénéités de taille et de caractéristiques entre les deux échantillons considérés puisqu'il y avait deux fois plus de candidates que de candidats au départ », commente encore Julien Nicaise.

**Le Jury et l'ARES adressent leurs félicitations aux lauréats et lauréates et souhaitent d'ores et déjà bonne chance à celles et ceux qui passeront la deuxième épreuve le 4 septembre 2019.** Les inscriptions à celle-ci s'ouvriront ce mardi 23 juillet et se poursuivront jusqu'au lundi 19 août.

### 1. MOYENNE ET PART DES CANDIDATS ET CANDIDATES OBTENANT AU MOINS 8/20 PAR MATIÈRE

	MOYENNE	% ≥ QUE LE SEUIL DE RÉUSSITE
<b>PARTIE 1</b>		
	/20	% ≥ 8/20
Chimie	6,8	39,77 %
Biologie	9,5	66,62 %
Physique	9,7	66,70 %
Mathématiques	6,9	40,03 %
<b>PARTIE 2</b>		
Raisonnement	10,4	76,41 %
Communication	13,2	96,94 %
Éthique	13,6	97,03 %
Empathie	9,3	59,83 %

### 2. RÉPARTITION PAR STATUT ET POURCENTAGE DE RÉUSSITE

FILIÈRE	STATUT	NB CANDIDAT·E·S	RÉUSSITE	% DE RÉUSSITE
Médecine	Résident	2 049	407	19,86 %
Médecine	Non-résident	959	101	10,53 %
<b>Total médecine</b>		<b>3 008</b>	<b>508</b>	<b>16,89 %</b>
Dentisterie	Résident	295	31	10,51 %
Dentisterie	Non-résident	232	8	3,45 %
<b>Total dentisterie</b>		<b>527</b>	<b>39</b>	<b>7,40 %</b>
Médecine & dentisterie	Résident	2 344	438	18,69 %
Médecine & dentisterie	Non-résident	1 191	109	9,15 %
<b>TOTAL</b>		<b>3 535</b>	<b>547</b>	<b>15,47 %</b>

### 3. RÉPARTITION PAR GENRE ET POURCENTAGE DE RÉUSSITE

FILIÈRE	GENRE	NB CANDIDAT·E·S	RÉUSSITE	% DE RÉUSSITE
Médecine	Femme	2 026	316	15,60 %
Médecine	Homme	982	192	19,55 %
<b>Total médecine</b>		<b>3 008</b>	<b>508</b>	<b>16,89 %</b>
Dentisterie	Femme	346	24	6,94 %
Dentisterie	Homme	181	15	8,29 %
<b>Total dentisterie</b>		<b>527</b>	<b>39</b>	<b>7,40 %</b>
Médecine & dentisterie	Femme	2 372	340	14,33 %
Médecine & dentisterie	Homme	1 163	207	17,80 %
<b>TOTAL</b>		<b>3 535</b>	<b>547</b>	<b>15,47 %</b>

#### CONTACT

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / M +32 473 832 517 / [romain.poriaux@ares-ac.be](mailto:romain.poriaux@ares-ac.be)

**L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES)** est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

**EN SAVOIR + :** WWW.ARES-AC.BE